

Lettres - L'APIGQ réagit

Michel Gagnon - Ingénieur, président de l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ)

M. Descôteaux,

Dans votre éditorial du 22 février dernier intitulé «Commission Charbonneau - À l'aide», vous vous surprenez du refus de notre association d'ouvrir «gracieusement sa base de données sur les contributions aux partis politiques».

En premier lieu, sachez que c'est nous qui avons contacté la Commission pour lui offrir un accès à notre site extranet www.caisseelectorale.com. Plusieurs journalistes y ont accès gracieusement, dont l'une de vos journalistes, Mme Kathleen Lévesque. Deux organismes ayant un pouvoir d'enquête y ont aussi accès contre rémunération. Ces sommes nous aident à mettre à niveau l'outil, sans plus. Je vous rassure, si la commission Charbonneau souhaite avoir accès gratuitement à notre site extranet, il n'y aura aucun problème.

Le hic: contrairement aux deux organismes d'enquête, la commission Charbonneau souhaite faire main basse sur notre base de données qui «nourrit» notre site extranet. Il s'agit d'un outil de travail privé, et non de la preuve, compilant des données publiques que la Commission peut reconstituer en tout temps si elle en acquiert l'expertise. Or, tel que nous le craignons, selon le projet de règles de procédure présentées par la Commission, un document électronique, telle notre base de données, serait accessible à tout participant et intervenant.

Le 22 janvier 1997, votre journaliste Louis-Gilles Francoeur écrivait ceci d'un tel type de document soumis à la commission Doyon: «Même si ce rapport -- écrit avant la création de la commission Doyon -- n'a jamais été rendu public, même s'il est frappé d'une ordonnance de non-publication par la commission et que ses deux auteurs l'ont "rédigé pour des fins strictement privées", cela n'a pas empêché Hydromega [...] de poursuivre les auteurs en diffamation pour plusieurs millions de dollars, ce qui les acculait à des déboursés majeurs pour se défendre.»

Vous comprendrez peut-être un peu mieux nos réticences. Au demeurant, quiconque ayant le statut de participant aurait accès à toute la programmation de notre base de données. Cette programmation est facilement adaptable à tout autre projet. Vous voudriez qu'on leur en fasse cadeau?

Nous ne demandons pas mieux que d'aider, dans la mesure de nos moyens, cette commission à remplir son mandat et nous croyons que le respect de celle-ci est plus porteur que la menace.

Commission Charbonneau - À l'aide

Bernard Descôteaux

Étonnante, pour le moins, cette façon de communiquer de la Commission d'enquête sur l'industrie de la construction via une déclaration de sa présidente, la juge France Charbonneau, enregistrée sur cassette. Pas de questions et donc pas de réponses qui auraient pu faire dévier le message et créer des distorsions si cette intervention avait été réelle plutôt que virtuelle. Elle n'aurait certainement pas répondu elle-même, mais son procureur chef aurait pu se soumettre à l'exercice.

L'objectif premier de cette intervention de la juge Charbonneau était bien sûr de confirmer qu'elle était une personne bien réelle, puisqu'on ne l'avait ni vue ni entendue depuis sa nomination, et qu'elle était bien la patronne de sa commission d'enquête, puisque les deux autres commissaires et le procureur chef ont été laissés dans l'ombre.

Son intervention confirme par ailleurs que la commission est au travail. Tous les postes sont comblés et les enquêteurs font, ce qu'ils doivent faire, des enquêtes. Mais on comprend de son appel au public à lui transmettre toute information pertinente reliée à l'enquête que ce travail est ardu. Que les enquêtes n'avancent pas aussi vite que souhaité. Que la commission ne sait pas encore sur qui et quoi elle ciblera ses travaux. Que l'audition des premiers témoins, outre les experts, ne sera pas possible avant encore plusieurs mois.

Déliier les langues est le grand défi de madame Charbonneau. Elle s'attaque à ceux qui ont mis au point un système de collusion dans l'octroi de contrats publics et qui entretiennent une omertà reposant sur la préservation d'intérêts multiples où ont partie liée des entrepreneurs, des agents syndicaux, des fonctionnaires et des politiciens. Ce n'est pas monsieur ou madame tout le monde qui possède des informations qui permettra de briser ce cercle vicieux, mais il y a certes des gens détenteurs d'informations susceptibles d'aider la commission.

Cet appel à l'aide de la juge Charbonneau ne doit surtout pas être vu comme un appel à la délation. La société québécoise tout entière souhaitait la tenue de cette enquête dont le but ultime est de restaurer des valeurs morales vis-à-vis de l'appropriation du bien public. Collaborer à l'avancement de ses travaux est en soi un devoir qui exige que l'on surmonte les réticences qu'on pourrait avoir, quels qu'en soient les motifs. Ainsi, le refus de l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec d'ouvrir gracieusement sa base de données sur les contributions aux partis politiques est d'autant plus surprenant qu'elle a été une des premières à dénoncer la collusion dans l'octroi de contrats gouvernementaux.

Personne ne reprochera à la commission de prendre tout son temps pour préparer les premières auditions publiques. Seule ombre au tableau, pour convaincre que tous les efforts sont faits, il y a ce choix de madame Charbonneau d'avoir à ses côtés un procureur chef, Sylvain Lussier, à temps partiel. Nul ne doute de sa compétence, mais c'est lui qui assure la bonne marche de la commission. Elle doit revoir son statut.